

## PIECES A FOURNIR BACHELIER 2022

### Information Contribution Vie Etudiante et de Campus

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale doivent **obligatoirement** s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS. Cette contribution a été instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Vous devez avoir souscrit, auprès du CROUS, à la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) via le site [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

*Vous recevrez, par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation obligatoire pour votre inscription administrative.*

- € Attestation de la C.V.E.C
- € Copie du relevé de notes du bac (sur lequel figure le tampon du rectorat et la signature de la Rectrice)
- € Copie de la pièce d'identité
- € Autorisation d'inscription **si mineur au moment de l'inscription** + copie de la pièce d'identité du parent signataire
- € Copie du recensement ou copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (si + de 18 ans JDC obligatoire)
- € Notification de bourse 2022/2023 **si étudiant boursier**
- € Un moyen de paiement (sauf étudiant boursier) :
  - carte bancaire (possibilité d'un paiement en 3 fois),
  - chèque bancaire à l'ordre de : agent comptable de l'université Le Havre Normandie (170 euros pour une licence/BUT)
- € Une grande enveloppe (pour archivage du dossier) mentionnant vos nom, prénom, l'intitulé de la formation que vous allez suivre et le niveau d'études (ex : licence d'économie et gestion 1<sup>ère</sup> année)